

Le vingt six du mois de novembre de L'an mil sept cent
 soixante six après la publication d'un ban de mariage
 tant dans cette paroisse que dans celle de Wirquin du
 diocèse de Boulogne dispense obtenue des deux autres
 comme il nous est apparu par la lettre de Monsieur prout
 vicaire general de ce diocèse et celle de Monseigneur de
 Boulogne ainsi que celle de Monsieur Tabary curé de Remilly
 Wirquin et ne trouvant aucun empêchement je curé
 de Wizermes soussigné ai liés et conjoints par le lien
 du sacrement de mariage pierre antoine Lefebvre fils

de philippe Eugene et de feue marie marguerite Dufay de
 la paroisse de Wirquin d'une part et marie joseph Bigache
 fille de feu Hubert joseph et de marie francoise Dermaux
 de cette paroisse d'autre part en presence de philippe
 Eugene Lefebvre pere de L'epoux, d'antoine Dufay son oncle
 et son tuteur, de pierre francois joseph Bigache frere de
 L'epouse et de Louis francois joseph Boulet demi-frere de la
 mariante qui ont tous signés et avec moi ayans declarés
 savoir ecrite de ce tous interjodés.

P. Et: Lefebvre

marie joseph de bigache

pierre antoine Lefebvre

antoine Dufay

pierre francois joseph bigache

D. Tabary curé

Louis francois joseph

J. v. nulle Wirquin

Boulet

A. v. kindt curé
 de wizermes

M.1766.11.26

Le vingt six du mois de novembre de l'an mil sept cent soixante six après la publication d' un ban de mariage tant dans cette paroisse que dans celle de Wirquin du diocese de Boulogne dispense obtenue des deux autres comme il nous est apparu par la lettre de Monsieur grout Vicaire general de ce diocese et celle de Monseigneur de Boulogne ainsi que celle de Monsieur Tabary curé de Remilly Wirquin et ne s'étant trouvé aucun empechement je curé de Wizernes sousigné ai liés et conjoins par le lien du sacrement de mariage pierre antoine Lefebvre fils de philippe Eugene et de feu marie margueritte Dufay de la paroisse de Wirquin d'une part et marie joseph Pigache fille de feu Hubert joseph et de marie françoise Devaux de cette paroisse d'autre part , en presence de philippe eugene Lefebvre pere de l'epoux , d'antoine Dufay son oncle et son tuteur , de pierre françois joseph Pigache frère de l'epouse et Louis françois joseph Boulet demi-frere de la mariante qui ont tous signés cet avec moi ayans declarés sçavoir ecrire de ce tous interpellés ./.

pierre : A : Lefebvre

Marie josephe pigache

phes e.lefebure

antoine dufay

pierre francois joseph pigache

Tabary ptre curé

louis françois joseph

De remilly Wirquin

boulet

A. f. b .Kindt curé

de vvizernes